

L'AIRIAL DU LAC :

LANCEMENT D'UN APPEL À PROJET INNOVANT

En avril 2024, notre [Flash Info N° 63](#) vous informait du projet de MACS d'associer les habitants de la communauté de communes à la réflexion engagée sur le devenir d'un ancien airial situé sur la commune de Seignosse, à deux pas du lac d'Hossegor.

Deux ateliers de concertation ont réuni un peu plus de cent citoyens volontaires, deux administratrices de SPSH en étaient : l'une au titre de l'association, l'autre en tant qu'habitante du territoire, retenue parmi les nombreux candidats des 23 communes qui s'étaient inscrits pour y participer.

Au cours du premier atelier, en avril, les participants ont travaillé sur les critères qualitatifs essentiels que devrait présenter le projet et réfléchi à trois de ses aspects : les usages, les mobilités, les patrimoines. Le second, en juin, leur a permis de revenir sur leur travail initial pour ajouter, supprimer, corriger certains points.

Si les qualités ont, sans difficulté, réuni un consensus il n'en a pas été de même pour l'usage et les moyens de mise en valeur du site. Lieu culturel mais sous quelle forme et pour quel objet ? Site à vocation économique mais de quel type ? Espace sportif et récréatif ? Social ? Un mélange harmonieux de ces différentes fonctions ?

Beaucoup d'idées sans qu'aucune emporte l'unanimité. Pour exemple, l'aménagement de logements dans l'enceinte de l'airial divise les participants : certains y sont favorables et évoquent une offre de logement pour tous (seniors, étudiants, logements sociaux ...), d'autres proposent un programme mixte (alternance étudiants / saisonniers) tandis que d'autres enfin s'opposent totalement à ce que le site abrite des logements...

Les critères qualitatifs plébiscités :

- * préservation et valorisation du cadre patrimonial et naturel actuel ;
- * participation du public, ouverture à tous et dimension intergénérationnelle ;
- * usages divers : culturels, éducatifs, sportifs, associatifs...
- * accessible aux piétons et au cyclistes ;
- * logements dans des constructions intégrées et aux hauteurs limitées ;
- * écologique.

Le 26 septembre 2024, le conseil communautaire a voté le lancement d'un appel à projet innovant (API).

Une première phase permettra de sélectionner trois équipes pluridisciplinaires qui, au cours d'une deuxième phase, définiront leur version du projet en tenant compte des caractéristiques du site, de son environnement territorial ainsi que d'éléments de cadrage qui accompagnent l'appel à candidature (dont la synthèse des résultats de la concertation citoyenne).

La sélection de l'équipe-projet lauréate aura lieu en janvier 2026. Souhaitons qu'elle saura concilier la diversité des vœux exprimés !



Vue aérienne des bâtiments de l'airial (image empruntée à MACS, extraite de l'annexe citoyenne jointe à l'API.)